



## MAIRIE DE LE PIZOU

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Téléphone : 05.53.82.83.85

Courriel : mairie@lepizou.fr

Le Pizou, le 31 mai 2026

### À l'attention des habitants de Le Pizou

**Objet :** Plan Vigilance Canicule communale, obligations légales et inscription au registre d'urgence

Madame, Monsieur,

À l'approche de la période estivale, la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Le Pizou se mobilisent afin d'anticiper les risques liés aux fortes chaleurs et d'assurer une vigilance bienveillante auprès des habitants les plus exposés ou isolés de notre commune.

#### *Le cadre juridique et nos obligations communales :*

Le dispositif national destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « plan canicule », nous fait obligation d'instituer un registre nominatif des habitants de la commune afin de leur venir en aide en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

En application de la **loi n° 2004-626 du 30 juin 2004**, du **décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004** et des **instructions interministérielles récentes relatives à la gestion des vagues de chaleur**, le Maire de chaque commune a l'obligation légale de recueillir les données nominatives des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui en font la demande. Ce registre est strictement confidentiel, protégé conformément aux règles du RGPD, et sa gestion est placée sous la responsabilité directe du Maire et du CCAS. En cas de crise majeure ou d'alerte déclenchée par la Préfecture (dans le cadre du plan ORSEC), il est transmis au Préfet sur sa demande. Désormais, ce registre pourra également être mobilisé pour d'autres situations d'urgence sanitaire ou de risques majeurs.

Dès le déclenchement d'une alerte, ce registre permet à nos services municipaux de prendre directement contact avec vous afin de s'assurer de votre bien-être et de répondre à vos besoins éventuels.

#### *Qui est concerné par ce registre ?*

Cette inscription est **facultative et non obligatoire**. Elle s'adresse aux personnes résidant à leur domicile et qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- Les personnes âgées de **65 ans et plus**.
- Les personnes âgées de **plus de 60 ans reconnues inaptes au travail**.
- Les personnes adultes **en situation de handicap** bénéficiant de l'un des avantages prévus au Code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, Carte Mobilité Inclusion mention invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou d'une pension d'invalidité (sécurité sociale ou pensions militaires et victimes de guerre).

### Vigilance élargie :

Au-delà des critères légaux, la municipalité de Le Pizou souhaite étendre sa solidarité. Nous invitons également à se signaler toutes les personnes qui traversent une période de fragilité temporaire ou permanente, notamment :

- Les personnes souffrant d'une **pathologie chronique grave** (insuffisance cardiaque, respiratoire, rénale...);
- Les personnes temporairement **fragilisées par la maladie, une lourde opération ou un traitement médical en cours** ;
- Les **femmes enceintes** (en fin de grossesse) ou les foyers avec des **nourrissons** ;
- Les personnes souffrant d'un **isolement géographique important** ou logées dans des habitations particulièrement exposées à la chaleur ;
- Autre situation de fragilité (préciser) : .....

### Comment s'inscrire sur le registre ?

L'inscription se fait très simplement, à la demande des intéressés eux-mêmes, de leur représentant légal ou d'un tiers (voisin, proche) avec leur accord :

- **Par écrit** : en remplissant le formulaire joint et en le déposant en mairie.
- **Par téléphone** : en contactant directement le secrétariat de la mairie au 05.53.82.83.85.

### Une salle climatisée est à votre disposition :

En cas de fortes chaleurs, sachez qu'**une salle climatisée est à votre entière disposition au sein de la mairie de Le Pizou : salle des fêtes municipale**. Conformément aux réglementations sur la gestion des vagues de chaleur, cet espace rafraîchi vous est ouvert pour venir y passer quelques heures et vous reposer au frais. Ne restez pas isolés face à la chaleur. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce dispositif de solidarité locale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Maire**

**L'Adjointe Déléguée à l'Action Sociale**

Franck CAFFIN

Françoise BESSON